



ERRATUM

Mesdames, Messieurs,

Suite à la relecture du compte rendu du dernier conseil municipal nous nous sommes aperçus qu'un paragraphe de la délibération n°13 « **Urbanisme foncier - Vente d'une parcelle de terrain industriel à la Zone d'activités de Saint-Estève** » se trouve manquant.

Veillez donc le trouver ci-dessous :

L'exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité :

- *Approuve la vente de la parcelle considérée au prix de 20.000 euros,*
- *Autorise, en tant que de besoin, Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et notamment signer l'acte de vente dans les conditions ainsi définies,*
- *Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité (transmission en Sous-préfecture ou affichage du Procès-verbal).*

Aussi, je vous demande de bien vouloir tenir compte de ces informations

M. Jean-Michel SEMPERE,

Maire de Saint-Jeannet

